



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 21 février 2015, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 367-15-02 visant à :

- ÉTABLIR À SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS D'ABANDON, DE CESSATION OU D'INTERRUPTION LA PÉRIODE OÙ LES ACTIVITÉS DE CAMPING NE SERONT PLUS PROTÉGÉS PAR DROIT ACQUIS;
- PERMETTRE L'ENTREPOSAGE D'UN (1) SEUL VÉHICULE RÉCRÉATIF TELS QU'UNE ROULOTTE, UNE ROULOTTE MOTORISÉ OU UN AUTRE ÉQUIPEMENT SIMILAIRE.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 mai 2015 à 10 h au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet est disponible à l'hôtel de ville, situé au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf pour les congés fériés.

Donné à Val-des-Lacs, ce 16 avril 2015.

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Stéphanie Russell, directrice générale adjointe de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, le 16 avril 2015 entre 8 heures et 21 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 16 avril 2015.

Stéphanie Russell
Directrice générale adjointe